Note d’information concernant l’entretien professionnel

Ne pas le confondre avec l’**entretien annuel d’évaluation** qui est centré sur des aspects opérationnels avec l’élaboration d’objectifs individuels et collectifs et des primes associées. La formation y est souvent évoquée, mais comme solution à des difficultés rencontrées par le collaborateur.

Les deux entretiens auront lieu en même temps chez XXX, à chaque fin d’année pour l’entretien annuel, et tous les deux ans pour l’entretien professionnel.

Ainsi, l’entretien professionnel se fonde sur le projet professionnel du salarié et prend en compte ses souhaits d’évolution dans l’entreprise ou à l’extérieur.

**Les points communs de ces deux entretiens**

– C’est un moment important pour les salariés.

– Ils doivent être préparés des deux côtés.

– Ce sont deux outils de gestion des ressources humaines.

**Cependant, ce n’est pas un entretien de recueil des souhaits de formation. Il a pour objectif de permettre au salarié d’élaborer un projet professionnel et de déterminer, si nécessaire, les actions de formation qui permettent d’y accéder.**

Par ailleurs, il peut être l’occasion de définir une action de formation à suivre, par exemple, au titre du DIF. Il permet aussi au salarié de demander un bilan de compétences ou une validation des acquis de l’expérience.

Le salarié doit formuler son projet professionnel. Voici quelques pistes de réflexion pour vous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | NSP |
| Il serait dans la continuité de ma mission actuelle |  |  |  |
| Il serait en adéquation avec mes connaissances actuelles |  |  |  |
| Il nécessiterait un effort de formation |  |  |  |
| Il nécessiterait un effort financier |  |  |  |
| Il nécessiterait des sacrifices personnels et familiaux |  |  |  |
| Il me permettrait de faire ce que j’aime le plus |  |  |  |
| Il me permettrait d’échapper à ce que j’apprécie le moins |  |  |  |
| Il constituerait un mieux social (reconnaissance) |  |  |  |
| Il constituerait un mieux économique |  |  |  |